DOUCHY les Mines

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

Date de la Convocation : 10 septembre 2025 **Date d'affichage :** 10 septembre 2025

OBJET :	**Attribution du marché des abords de l'école Mousseron et de la rue Molière**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Douchy-les Mines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel VENIAT, Maire de la Commune, pour donner suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents :	Michel VENIAT, Alexandra PULLIAT, Rossana CARLIER, Daniel TISON, Catherine ESTAQUET, Eddy BRAHMA, Béatrice BOUDRY, Guillaume LECARPENTIER, Brigitte DUBOIS, Dominique JOHN, Jean- Luc BALASSE, Bénédite GOSSE, André CROMBEZ, Patrick ZIATKOWSKI, Francis WOJTOWICZ, Régine GUILAIN, Laurence SALVA, Emmanuelle ÉGELÉ, Séga SOUMARE, Thomas OMIETANSKI, Virginie CARLIER, Marie- José GUILLAUME, Carole MOREIRA, Perine EGO
Absents ayant donné pouvoir :	Romain MERVILLE a donné procuration à Béatrice BOUDRY Danielle CHOTEAU a donné procuration à Régine GUILAIN Yves PETIT a donné procuration à Francis WOJTOWICZ Régis FASSART a donné procuration à Daniel TISON Mathilde LARGILLET a donné procuration à Virginie CARLIER Sami JOURNET a donné procuration à Jean-Luc BALASSE Caroline VARLET a donné procuration à Rossana CARLIER
Absents :	Michelle BLEUSE, Cédric NOULIN
Secrétaire de séance :	Emmanuelle ÉGELÉ

Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice :	**33**		**Vote :**	Pour :	**22 / 31**
	Présents :	**24**			Contre :	**9 / 31**
	Votants :	**24**	**+ 7 procurations**		Abstentions :	**0 / 31**

Présentation :

La Ville a initié la reconstruction de l'école maternelle Mousseron, d'un restaurant scolaire et la restructuration des abords de l'école Mousseron.

Les travaux de l'école ont démarré en novembre 2024 avec une date prévisionnelle d'achèvement en décembre 2025.

Afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à l'école en toute sécurité et de manière apaisée, l'ensemble des abords des écoles doit être réaménagé.

L'objectif est de repenser, réaménager et sécuriser les abords du groupe scolaire Jules Mousseron composé de la future école maternelle et de l'école élémentaire ainsi que du restaurant scolaire, situés Boulevard de la Liberté.

Pour ces aménagements, l'accent sera mis sur :

- L'accessibilité au groupe scolaire et à la restauration,
- La sécurité des abords et des accès,
- Le réaménagement du parking rue du Docteur Schweitzer,
- L'aménagement d'un arrêt de bus pour deux cars scolaires rue du Docteur Schweitzer,
- La restructuration de la rue Molière en voirie lourde pour permettre l'accès des bus et cars scolaires au groupe mousseron et à la restauration,
- L'intégration paysagère.

Ainsi, le cabinet URBAFOLIA a été consulté afin d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration du projet d'aménagement des abords de l'école, d'un parking et du réaménagement de la rue Molière.

Le marché est divisé en deux tranches :

- Tranche ferme :
  - Travaux de préparation de chantier et repli,
  - Terrassement et démolitions,
  - Assainissement,
  - Effacement des réseaux de télécom en domaine public – rue Molière,
  - Éclairage public et réseau basse tension,
  - Bordurations, caniveaux et revêtements,
  - Mobilier,
  - Serrurerie,
  - Travaux préparatoires aux plantations et accessoires.

- Tranche optionnelle : clôture barreaudée sur la façade nord du stade.

Le montant estimatif des travaux est de 1 125 000 € HT.

La tranche ferme exécutée à partir de la mi-septembre 2025. La tranche optionnelle peut ne pas être notifiée par le maître d'ouvrage.

Le délai global d'exécution des travaux est de 6 mois.

Le marché de travaux a été publié le 6 mai 2025 sur le profil acheteur de la Ville « Modula Démat » ainsi qu'au Journal d'annonces légales « La Voix du Nord ».

La date limite de remise des offres initialement fixée au mardi 3 juin 2025 à 12h00 a été décalée au mercredi 11 juin 2025 à 12h00 afin de permettre aux soumissionnaires de déposer leurs offres dans de bonnes conditions (au regard notamment des ponts et jours fériés de mai et juin 2025).

Deux entreprises ont présenté une offre :

N° arrivée	Candidat
1	TCL TRAVAUX PUBLICS Z.A. de l'Avaleresse Rue César Dewasmes 59690 VIEUX-CONDE unal@tcl-travauxpublics.com
2	EIFFAGE ROUTE Rue du 19 Mars 1962 59770 MARLY Be.marly.route@eiffage.com

La Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie pour avis le 30 juin 2025, s'est prononcée sur l'analyse des offres des candidats en fonction des critères prévus dans le règlement de consultation soit :

- La valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (40%) ;
- Le prix des prestations (60%).

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Vu le compte-rendu de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres (pour avis) qui s'est tenue le 30 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché, objet de la présente délibération, à l'entreprise **TCL TRAVAUX PUBLICS**

- TRANCHE FERME pour un montant de 1 139 000,00 € HT soit 1 366 800,00 € TTC
- TRANCHE OPTIONNELLE pour un montant de 25 546,00 € HT soit 30 655,20 € TTC

Soit un montant total de **1 164 546,00 € HT / 1 397 455 ,20 € TTC**, selon les conditions prévues aux documents constitutifs du marché.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché, tel que présenté ci-dessus, à conclure avec l'entreprise retenue, à signer tous les documents liés à cette affaire et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs autant que de besoin.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE DOUCHY LES MINES * 59282 *

Michel VENIAT

Délibération rendue exécutoire

par sa transmission au représentant de l'Etat en date du .....

par sa publication en date du .....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.